

BORDEAUX 05 56 01 33 50 | CANNES 04 97 06 03 03 | LILLE 03 28 38 66 00 | LYON 04 72 77 88 55 | MARSEILLE 04 91 33 33 30 NANTES 02 40 35 89 10 | PARIS 01 53 40 20 20 | STRASBOURG 03 90 07 70 90 | TOULOUSE 05 61 14 71 00

ÉDITORIAL

2018, L'ANNÉE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?



Philippe Troesch

Président de

Meeschaert Asset

Retrouvez l'auteur sur le blog orsque l'on parle du climat il n'est pas toujours question du temps ou du réchauffement de la planète mais également du climat des affaires ou du climat politique et social. Car ce mot, bien souvent galvaudé, est mis à tous les ingrédients. 2018 ne devrait pas déroger à la règle. Si l'exercice de prévisionnisme s'avère compliqué, quelques prémices annonciatrices de ces différents changements se profilent déjà à l'horizon

Dans le domaine économique, l'arrivée du nouveau président français et la mise en place, à un train d'enfer, de nombreuses réformes représentent une rupture considérable telle que les nouvelles générations n'en ont jamais connu. De contestations ou de démonstrations de rues que nenni! Il semble que non seulement l'économie s'améliore, notamment avec un retour de

la croissance en Europe au-dessus des 2 %, mais aussi que la donne politique ait évolué. La France se montre plus apaisée qu'il y a quelques mois où la montée des extrêmes inquiétait d'une manière générale toute l'Europe. Bien évidemment le scepticisme des Français réclame des résultats même si, aux dires des récents sondages, les a priori sont favorables.

Le beau fixe des marchés de l'année 2017 pourrait, en revanche, ne pas se reproduire. La remontée des taux, la réduction du bilan des banques centrales ouvrent aux Bourses des horizons inconnus. Cette perte de repères devrait entraîner un retour de la volatilité dont les niveaux actuels sont très bas.

Enfin, l'un des changements les plus forts réside dans ce réchauffement climatique de plus en plus marqué. Depuis quelques années nous en voyons les effets et la COP 21 a accéléré la prise de conscience des acteurs économiques et leur responsabilisation. La France reste paradoxalement pionnière en la matière et les dernières initiatives de notre président vont renforcer cette lutte vitale pour notre planète et dynamiser la transition énergétique. — >>>

Philippe Troesch Président de Meeschaert Asset Management

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Actualités	p. 1
Les marchés financiers	p. 2
Points de vue	p. 3
Actualités patrimoniales	p. 4

Recommandations

de Meeschaert Asset Management

Actions	7
Obligations	5
Monétaire	1

O Pondération minimum
10 Pondération maximum

Actualités

MAM Entreprises Familiales part C 5 étoiles dans la catégorie Europerformance Actions France général au 24 novembre 2017



MAM Flexible Bonds part C

5 étoiles dans les catégories **Europerformance** Obligations euro toutes maturités et **Quantalys** Obligations euro à échéance au 24 novembre 2017

MAM Flexible Bonds numéro 2 dans la catégorie Obligations européennes du Grand Prix de la Gestion d'Actifs 2017



Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Pour plus d'informations sur ces fonds, consulter le prospectus sur meeschaert.com et en particulier la rubrique « profil de risques ».

Certains de vos proches souhaitent peut-être recevoir la Lettre de conjoncture au format électronique.

Vous pouvez le préciser à votre gérant privé ou sur le site internet meeschaert.com (rubrique «Publications, Inscrivez-vous»).



Damien Charlet

Directeur de la gestion sous mandat Meeschaert Gestion Privée

> Retrouvez l'auteur sur le blog



ALLOCATION D'ACTIFS

L'année 2017 a été marquée par la bonne tenue des actions qui a accompagné l'accélération de la croissance mondiale. Le contexte a également été favorable aux obligations qui ont bénéficié de taux toujours très bas, notamment grâce à l'intervention de la Banque Centrale Européenne, et de taux de défaut des entreprises historiquement faibles.

Autant les valorisations des actions européennes paraissent raisonnables, autant aucun événement ne semble pouvoir justifier une nouvelle hausse des actions américaines, après le vote de la très attendue réforme fiscale aux Etats-Unis. En 2018, alors que les économies mondiales devraient rester dynamiques, l'inflation devrait devenir le sujet central. Aux Etats-Unis, tous les éléments sont réunis pour qu'elle fasse un retour, non anticipé par les marchés. Si ce n'est pas le cas, cela soulèvera des questions.

Face à ces deux éléments, le début d'année pourrait être placé sous le signe de la nervosité. La prudence nous conduit donc à réduire le risque dans les portefeuilles, sur la partie actions comme sur la partie obligataire.



Benoît Vesco

Responsable des gestions taux Meeschaert Asset Management

> Retrouvez l'auteur sur le blog



OBLIGATIONS

Conformément aux attentes, ce trimestre, la Banque Centrale Européenne a révélé son programme d'achats pour 2018 en prévoyant une baisse progressive des montants en jeu. De son côté la Réserve fédérale américaine poursuit, lors de sa dernière réunion de l'année, ses hausses de taux directeurs. Ces décisions traduisent la bonne santé économique des pays, de part et d'autre de l'Atlantique. Ces annonces ont augmenté la nervosité des investisseurs et offert des opportunités d'achat dans les portefeuilles. En effet, l'année 2018 pourrait être à l'image de ce dernier trimestre : un environnement toujours favorable aux entreprises mais le retour de la volatilité sur les marchés. Sélectivité et réactivité seront alors les clés pour la construction de portefeuilles obligataires.

Dans ce contexte, le fonds MAM Obli Convertibles retrouve des niveaux d'entrée attractifs, tandis que MAM Flexible Bonds bénéficie de la diversification de son portefeuille. –

Performances des fonds et des indices de référence arrêtées au 29/12/2017 (1)	2017 ⁽²⁾	1 an ⁽³⁾	3 ans	5 ans
MAM Flexible Bonds part C	8,35 %	8,35 %	13,82 %	14,40 %
EURO MTS 3 - 5 ans	0,14 %	0,12 %	3,12 %	11,65 %
MAM Obli Convertibles part C	4,53 %	4,65 %	12,33 %	24,68 %
Indice Exane Convertible Index-Euro	6,99 %	7,12 %	12,91 %	28,05 %



Sébastien Korchia

Responsable des gestions actions Meeschaert Asset Management

> Retrouvez l'auteur sur le blog



ACTIONS

2017 s'achève sur un scénario idéal pour les investisseurs, expliquant notamment les records successifs des indices américains : des taux d'intérêt qui restent bas, des banques centrales qui se montrent très prudentes dans la normalisation de leur politique monétaire, une croissance mondiale forte et synchronisée entre les pays avec - fait marquant - un dynamisme retrouvé en zone euro. Il ne nous semble cependant pas pertinent d'extrapoler l'année 2018 sur la simple image de 2017. Sur les marchés boursiers, le thème de la « croissance sans inflation » devrait s'estomper en 2018, pour être remplacé par celui de l'inflation, qui pourrait revenir sur le devant de la scène, avec en corollaire des variations sur les marchés de taux, de devises et, in fine, d'actions.

La croissance mondiale et les banques centrales laisseront peu de place à un véritable retournement de tendance. On peut ainsi s'attendre à voir la volatilité, en théorie indissociable des marchés d'actions, faire son retour. Pour autant, il est intéressant de constater que son absence a fait de 2017 une année exceptionnelle. —

Performances des fonds et des indices de référence arrêtées au 29/12/2017 (1)	2017 ⁽²⁾	1 an ⁽³⁾	3 ans	5 ans
MAM Entreprises Familiales part C	16,54 %	16,94 %	53,33 %	102,40 %
Indice CAC All Tradable Net Return	13,35 %	13,82 %	34,80 %	68,84 %
MAM Europa Growth part C	16,47 %	16,55 %	27,07 %	55,47 %
Indice Stoxx Europe 600 Net Return	10,58 %	10,93 %	22,67 %	55,91 %

(i) Les performances, notations et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, notations et données futures. Pour plus d'informations sur ces fonds, consulter le prospectus sur meeschaert.com et en particulier la rubrique « profil de risques ». En cas de changement d'indice de référence au cours de la période référencée, la performance de l'indice est calculée au prorata.

(a) du 30/12/2016 au 29/12/2017.

(b) du 29/12/2016 au 29/12/2017.



MAM ENTREPRISES FAMILIALES FÊTE SES 15 ANS

Le 18 octobre dernier, le FCP MAM Entreprises Familiales⁽²⁾, géré par Meeschaert Asset Management, célébrait son 15^{ème} anniversaire.

Qui peut mieux connaître et comprendre les entreprises familiales qu'une société familiale éponyme intervenant sur les marchés financiers depuis plusieurs décennies ? Fin 2002, fort de ce constat, le groupe Meeschaert crée le fonds MAM Entreprises Familiales⁽²⁾. Quinze ans après, le périmètre d'investissement de ce FCP est inchangé : les entreprises familiales sélectionnées par son gérant, Sébastien Korchia, se définissent comme des structures qui constituent l'essentiel du patrimoine des familles ou des dirigeants-fondateurs qui la contrôlent.

Un véhicule d'investissement cohérent avec nos valeurs

« Entrepreneurs engagés depuis trois générations, il nous est paru naturel – et même légitime – de proposer à nos clients un véhicule d'investissement cohérent avec notre organisation et avec nos valeurs », précise Cédric

FOCUS

LA GESTION DE MAM ASIA(2) ÉVOLUE

Le FCP MAM Asia ⁽²⁾ de Meeschaert Asset Management est désormais un fonds nourricier investi au minimum à 85 % en parts de son fonds maître, GemAsia, géré par Gemway Assets.

GemAsia est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs majoritairement issues des pays d'Asie hors Japon. Son objectif de gestion : réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, le MSCI AC Asia ex Japan (converti en euros, dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée (5 ans), après prise en compte des frais courants.

La gestion de GemAsia est orientée vers des investissements sur la zone Asie hors Japon, afin de constituer un portefeuille de convictions privilégiant majoritairement les valeurs de qualité à croissance pérenne. Les principaux pays d'investissement de ce fonds sont la Chine (45 %), l'Inde (15 %), la Corée (13 %), Taïwan (8 %) et Hong Kong (7 %). Géré par Bruno Vanier (noté AAA par Citywire), Elena Kosheleva et Ariel Ying Wang, le fonds est investi dans 47 sociétés.

Le courrier aux porteurs de MAM Asia détaillant ces évolutions, un tableau comparant les éléments modifiés et le nouveau Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) sont accessibles sur www.meeschaert.com.

MAM ENTREPRISES FAMILIALES (2)



15 ans de succès

+232,20 % depuis sa création (performance cumulée part C-EUR au 29/09/2017)



5 étoiles Europerformance (au 24/11/2017) Catégorie Actions France - général

Meeschaert, président du groupe éponyme.

Lancé avec 400 000 euros, le portefeuille représente aujourd'hui près de 100 millions d'euros et est essentiellement constitué de valeurs françaises cotées de toutes tailles. Piloté par le même gérant depuis le premier jour, le fonds a traversé toutes les périodes boursières, supportant aussi bien l'euphorie de 2007 que les dépressions de 2009 et 2011.

A l'heure de son quinzième anniversaire, le résultat est sans appel puisqu'il surperforme largement son indice de référence, avec une volatilité sensiblement inférieure.

Les entreprises familiales surperforment dans la durée

Fruit de l'expertise des équipes de gestion de Meeschaert Asset Management, il s'explique également par un constat, désormais établi dans la finance : les entreprises familiales surperforment dans la durée les autres entreprises cotées en Bourse.

Au point de donner naissance, en février dernier, à Euronext Family Business, créé par la Bourse de Paris elle-même, au travers de son gestionnaire Euronext. Cet indice actions consacré aux entreprises familiales de toutes tailles retrace la performance boursière de 90 actions européennes répondant à ce critère, parmi lesquelles figurent de grandes valeurs du CAC 40 comme de petites sociétés.

Aujourd'hui le poids des valeurs familiales est considérable : il représenterait les deux tiers du nombre total d'entreprises dans le monde, selon le Family Firm Institute qui estime qu'elles totalisent chaque année plus de 70 % du PIB mondial.

Une raison supplémentaire de les considérer, au sein de la classe actions, comme une classe d'actifs à part entière qu'il n'est plus possible d'ignorer dans un portefeuille d'actions géré selon une philosophie à moyen long terme.

⁽²⁾ Les performances, notations et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, notations et données futures. Pour plus d'informations sur ces fonds, consulter le prospectus sur meeschaert.com et en particulier la rubrique « profil de risques ».



Laurent Desmoulière

Directeur de l'ingénierie patrimoniale

> Retrouvez l'auteur sur le blog

MESURES FISCALES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2018 : L'ASSURANCE-VIE CONSERVE-T-ELLE UN INTÉRÊT ?

Achevé de rédiger le 22 décembre 2017

Auparavant soumis au barème de l'Impôt sur le Revenu, les revenus financiers étaient lourdement imposés lorsqu'ils étaient perçus en direct, rendant quasiment systématique l'utilisation de l'assurance-vie comme outil de détention. La Loi de Finances pour 2018 modifie en profondeur leur fiscalité avec l'instauration du PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) au taux de 30 %. Ce contexte la rend-elle toujours aussi incontournable ?

La fiscalité des revenus financiers au 1er janvier 2018

Le projet de loi de Finances pour 2018 prévoit la mise en place d'un PFU de 30 % (« flat tax »), composé d'un Impôt sur le Revenu (IR) forfaitaire au taux de 12,8 % et des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Ce PFU est notamment applicable:

- aux revenus de capitaux mobiliers (dividendes et intérêts),
- · aux plus-values sur valeurs mobilières,
- aux produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Il reste toutefois possible d'opter pour une imposition de ces revenus au barème progressif de l'IR. Attention cependant, l'option est globale et porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ de l'imposition forfaitaire. Dans la plupart des cas elle ne sera pas intéressante et le PFU devrait être plus avantageux que la fiscalité antérieure. S'il peut exister des exceptions, pour les contribuables imposés dans les tranches élevées du barème de l'IR, l'option sera favorable seulement pour les plus-values relevant du régime de cession de titres de PME souscrits ou acquis dans les dix ans de sa création.

Finalement, si la réforme est clairement favorable pour les intérêts, dividendes et plus-values perçues sur un compte titres, elle l'est moins pour l'assurance-vie. Pour cette dernière en effet, le taux de 12,8 % du PFU devient supérieur à celui de 7,5 % encore applicable dans certains cas sur les contrats ouverts il y a plus de huit ans.

La transmission du patrimoine

En matière de transmission, l'assurance-vie bénéficie toujours de la fiscalité favorable suivante :

- Pour les capitaux correspondant aux primes versées avant 70 ans : application d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire ; imposition au taux de 20 % jusqu'à 700 000 euros et 31,25 % au-delà.
- Pour les capitaux correspondant aux primes versées après 70 ans : application des droits de succession sur la fraction des primes excédant 30 500 euros (tous contrats confondus), les plus-values latentes du contrat en étant exonérées.

Attention cependant, dans tous les cas, la plus-value latente du contrat au jour du décès est soumise aux prélèvements sociaux lorsqu'ils n'ont pas déjà été prélevés. L'enjeu est important et pourrait encore augmenter en cas de poursuite de la hausse des taux des prélèvements sociaux.

Enfin, il n'est pas possible de procéder à la donation d'un contrat d'assurance-vie. En comparaison la transmission de titres déposés sur un compte présente les caractéristiques suivantes:

- · Imposition aux droits de succession (tranche marginale à 45 %),
- Plus-value « gommée » en cas de donation ou succession (y compris les prélèvements sociaux),
- Donation possible (enfants et/ou petits enfants notamment) en pleine propriété ou en nue-propriété.

COÛT DE LA TRANSMISSION



Ainsi, la détention de fonds de capitalisation, en direct comme par le biais d'un contrat d'assurance-vie, permet de se constituer un capital dans un cadre fiscal favorable.

Si l'assurance-vie présente un léger avantage fiscal et donne accès au fonds en euros, elle sera généralement moins souple et supportera des frais supérieurs à une détention en direct. En matière de transmission les deux modes de détention sont complémentaires. En fonction de la taille du patrimoine à transmettre et des objectifs, l'un ou l'autre sera privilégié.

Chaque situation est bien entendu particulière. Votre gérant privé se tient à votre disposition pour étudier la structuration la plus adaptée à cet environnement fiscal.

Ce document est uniquement destiné à fournir des informations générales et ne constitue en aucun cas un conseil juridique ou fiscal.

Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant privé reste à votre disposition.

Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées...) sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. En aucun cas, celui-ci ne constitue une sollicitation d'achat ou de vente des instruments ou services financiers sur lesquels il porte. Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Financière Meeschaert qui ne saurait pour autant garantir leur précision et leur exhaustivité. Financière Meeschaert décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Financière Meeschaert - 12 Rond-Point des Champs-Elysées 75008 Paris - Tél. : 01 53 40 20 20 - Fax : 01 53 40 20 17 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 040 000 euros - R.C.S. PARIS B 342 857 273 - NAF 6430 Z - Numéro de TVA intra-communautaire FR 30 342 857 273 - Intermédiaire d'assurances immatriculé sous le numéro ORIAS 07 004 557 - www.orias.fr - Meeschaert Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 040 00025. S.A.S. au capital de 125 000 euros. Siège social : 12, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris - France - 329 047 435 RCS Paris. NAF 6430Z